

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2021

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle polyvalente, compte-tenu de la situation exceptionnelle liée au covid-19, sous la présidence de Madame Marjorie BREMOND, Maire afin de procéder à l'examen de l'ordre du jour. La séance est ouverte à 18h00.

Etaient présents : BREMOND Marjorie, CASTAGNOLI Liliane, DAUMAS André, DELYFER Hélène, FABRIZIO André, GIAUME Danièle, MARTOUZET Ivan, NGUYEN Nathalie, Michel JEANNOT, SAULE Roger.

Absent excusé : M. Loic DAUMAS pouvoir donné à Mme NGUYEN Nathalie.

Mme Nathalie NGUYEN nommée secrétaire de séance.

Mme Marjorie BREMOND informe que la séance est filmée et diffusée en direct sur le site de la commune - Conseil Municipal de la PENNE.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 janvier 2021 à l'unanimité.

Monsieur Ivan MARTOUZET remercie Marjorie BREMOND et Marie-Hélène ROBERT pour la qualité de l'information diffusée avant la séance du conseil municipal.

Délibération n° 01-01/2021 : Installation temporaire du nouveau conseil syndical – SIVOM Rourebel.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°02-01/2021 : Convention de prestation d'audit et de vérification des points d'eau incendie desservis par les réseaux d'eau potable de la Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour – REAAM.

Approuvée à l'unanimité.

Délibération n°03-01/2021 : Demande de subvention « Association pour le développement des actions de santé dans le haut et moyen Estéron ».

Octroi d'une subvention de 100 € approuvée à l'unanimité.

Délibération n°04-01/2021 : Demande de subvention « Comité du Souvenir Français » ;

Monsieur Roger SAULE, Président du Comité du Souvenir Français de la PENNE explique brièvement le fonctionnement de cette association et la différenciation avec l'UNC qui est une association fondée en 1920 qui fait du social.

Le Souvenir français, association reconnue d'utilité publique, perpétue la mémoire des soldats morts pour la France et fleurit leurs tombes lors de cérémonie, notamment le 8 mai.

Pour information, Il y a 2 ans, le Souvenir Français de LA PENNE avait refait le berceau des stèles des Combes et du Monument aux Morts du village.

Messieurs SAULE Roger et Ivan MARTOUZET, membres de cette association quittent la salle afin d'éviter tout conflit d'intérêt. Octroi d'une subvention de 100 €, approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

Délibération n°05-01/2021 : Demande de subvention pour l'Association « Epicerie de la PENNE.

M Roger SAULE précise que le courrier de demande de subvention n'est pas très explicite, et M Michel JEANNOT souligne le fait que des comptes auraient pu être produits.

Les conseillers municipaux, adhérents à cette association quittent la salle pour éviter tout conflit d'intérêt. Une subvention de 450 € est proposée. Approuvée à l'unanimité des présents.

Délibération n° 06-01/2021 : Mise en conformité Installation électrique + Achat matériel informatique annule et remplace la délibération n°04-12/2020 prise lors du dernier conseil municipal du 11/12/2020.

Suite à la visite du Bureau de contrôle, un rapport a été rendu afin de mettre en conformité l'installation électrique de la Mairie. Coût total du projet 3.703,16 € H.T. Adoptée à l'unanimité.

Points sur les travaux :

Antenne FREE MOBILE DANS LE CADRE DU PROJET « New Deal Mobile ».

Madame Le Maire informe que le projet Relais new Deal sur la parcelle privée de M. ASTEGGIANO est finalement écarté du fait de l'impact visuel inesthétique et des débats importants suscités au sein de la population qui s'oppose à ce projet. De plus, la commune ne céderait pas la servitude de passage des réseaux enterrés sur la parcelle communale. La route menant à ce secteur est privée, la parcelle concernée ne semble pas avoir de servitude de passage selon les propriétaires du chemin.

Afin de pouvoir continuer à bénéficier de ce relais 4G, deux emplacements alternatifs sont proposés . Ils ont été visités par Madame La Maire, ses adjoints et Laurent FERAUD. Ils reposent sur du foncier public (communal ou départemental), avec une situation favorable en bordure de la RD d'Ascros et à distance des habitations.

Un troisième secteur pourrait être étudié du point de vue radio qui se situe en forêt. Ce dossier est à l'étude.

Monsieur MARTOUZET demande quand est prévue l'arrivée de la fibre optique Madame La Maire informe que les services concernés la prévoient pour 2022.

Voûte de la rue du Pontis :

Il a été constaté à plusieurs reprises des chutes de matériaux. Après l'étude du Cabinet CEB, il en ressort que les poutrelles métalliques ancrées dans le mur du parking de la Place de la fontaine sont oxydées et érodées. Par conséquent afin d'assurer la sécurité des usagers empruntant cet accès, la Mairie a contacté rapidement l'entreprise LEJEUNE afin d'étayer la voûte.

Rénovation de la façade de l'auberge :

Une réunion de chantier a eu lieu afin de déterminer le choix du coloris de la façade et des volets. Après réflexion et compte-tenu des dommages liés à la voûte du Pontis et des nombreux travaux à réaliser, après une visite de l'auberge, il a été décidé de différer le déroulement de ces travaux.

Elagage et débroussaillage : Ont été réalisés aux abords immédiats du village.

Rénovation du bâtiment communal abritant l'école publique :

Madame GIAUME Danièle informe le conseil municipal que les travaux consistent en la réfection de la toiture, l'implantation d'une pergola, la façade devraient être réalisés par la CCAA dans le courant de l'été 2021. La peinture de la salle de classe est prévue pour 2022.

Pose de glissières – Route de la Gaggière

Les travaux réalisés par l'entreprise PEROTTINO sont terminés.

Questions diverses :

La commune de la PENNE avait sous les précédentes municipalités et à partir de 2010 engagé des travaux sous la maîtrise d'œuvre de la CCAA. Madame la Maire donne le détail de ces travaux dont le montant s'élève à 35.000 € qui doivent rentrer dans l'actif de la commune.

Madame La Maire précise aussi que Monsieur Michel JEANNOT a définitivement quitté l'appartement communal, qu'il occupait au 289 Promenade du Jubilé.

Il avait installé personnellement un insert, pour lequel il souhaitait être dédommagé d'un montant de 100 €. Madame la maire l'a indemnisé personnellement.

Monsieur Ivan MARTOUZET souhaite débattre sur le Fonds Européen - Programme LEADER, porteur de projets.

Il précise que la fin de la rénovation énergétique des bâtiments communaux était fixée à 2021 et reportée à 2023.

L'Equipe LEADER incite vivement les communes à porter des projets.

Représentants de quartiers :

Madame la Maire souhaite mettre en place des représentants de quartiers qui seront à l'écoute des Pennois et pourront faire remonter les doléances. Les personnes désignées ont été contactées et ont accepté cette fonction.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses débattues, la séance est levée à 19h00.

La Maire,



Marjorie BREMOND

